

ASSOCIATION POUR

LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE

SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 31

DECEMBRE 2003

LE MASSACRE DU BOIS DU THOURAUD (7 SEPTEMBRE 1943)

C'est avec Combeauvert, et quelques autres, un des drames les plus horribles et les plus commentés de la Résistance en Creuse. Chacun a sa vérité, sa vision propre, sa connaissance supposée des faits, mais il est rare de trouver une approche cohérente, respectueuse des règles élémentaires de la recherche historique.

Si l'on s'en tient aux écrits, il existe, hors articles et commentaires de presse, une relation dans :

- 1 – *Le temps du Maquis*. (2 éditions : 1980 et 1985) Version de Marc Parrotin (qui n'a pas vécu les faits.)
- 2 – *Le Mémorial de la Résistance en Creuse* du même auteur. (Editions Verso. 2000) Version d'un survivant.
- 3 – *60^{ème} anniversaire du massacre du Bois du Thouraud*, plaquette éditée par l'ODAC. Version « plurielle » qui fait référence aux familles de victimes, à Marc Parrotin et à Jacky Ladant (pour les photographies.)
- 4 – *Un supplément au bulletin N°1* (1993) de notre association (diffusion limitée aux adhérents)

La relation la plus diffusée (*Le Temps du Maquis*) a certainement inspiré la plupart des versions plus ou moins dérivées qui se sont fixées dans les mémoires. Très schématiquement, elle comprend 4 parties :

- **Les origines du maquis et ses activités** : [les maqui-sards] mènent en toute quiétude une vie de « boys scouts. »
- **Les origines du drame** : Un entrepreneur de battage « prévenu par écrit d'avoir à cesser son activité, afin que ne soit pas livré à l'occupant le grain de la moisson ; il a refusé d'obtempérer. Alors un coup de main est organisé contre son matériel de battage et sa locomobile fortement endommagée, est rendue inutilisable. » [II] « porte plainte auprès des autorités allemandes. » « La gestapo envoie 2 émissaires dans la région... Ils disent vouloir entrer au maquis. »
- **L'attaque** : ils reviennent à l'aube du 7 septembre avec « d'autres sbires de la Gestapo et une troupe de la Wehrmacht. » 7 maquisards sont tués. 6 déportés. 3 ne reviendront pas.
- **L'épilogue** : un des indicateurs sera condamné à mort.

Apparemment, le récit est complet : origine, action, conséquences, sanction du coupable. En fait, diverses questions demeurent sans réponse.

Le récit d'un survivant, publié dans *Le Mémorial de la Résistance en Creuse* est une lettre (de Guisard), datée de 1975, dont curieusement les premiers ouvrages, publiés postérieurement à cette date, ne font pas mention. Elle évoque ou confirme, pour l'essentiel, l'argumentation mentionnée ci-dessus.

La plaquette de l'ODAC reprend, en l'éclairant de quelques précisions et en utilisant le conditionnel, les conclusions de Marc Parrotin.

Le supplément au bulletin N°1 se démarque nettement des autres versions dans son approche. Il a été réalisé en 1993, pour le 50^{ème} anniversaire, « en l'état des connaissances » ce qui signifie que demeurent des zones d'ombre.

« Divers récits, témoignages, rapports ont été rassemblés mais la plupart de ces documents ont en commun d'avoir été établis postérieurement à la Libération. Certains expriment avant tout des opinions, confirment ou infirment des rumeurs plus que des constats. Les dates et les précisions essentielles font souvent défaut. Seuls les PV de gendarmerie permettent de positionner les faits, de les dater, de les authentifier. »

Dix ans après, nos connaissances se sont un peu enrichies mais des zones d'ombre subsistent. Les problèmes que nous avons dû affronter après le décès de Jean Michaud et le fait que ce dossier se situe dans le second tome de nos ouvrages, n'ont pas permis, à ce jour, d'approfondir la recherche. Ci-après un aperçu de l'existant et des questions qui se posent.

1 – **Le contexte** (à la mi-1943.) C'est lui qui conditionne les actes et les comportements. A trois niveaux :

- International. Les forces de l'Axe (Japon inclus) sont, depuis le début de l'année et sur tous les fronts, sur la défensive. La défaite de Stalingrad s'est concrétisée le 2 février. Les populations occupées reprennent espoir.

- National. Laval, sur pression allemande, est revenu au pouvoir, avec le titre de « Chef du gouvernement » le 18 avril 1942 et développe la collaboration. Les besoins de main d'œuvre de l'Allemagne qui ont suscité en 1942 « la Relève » sont de plus en plus pressants et ont justifié, après la loi du 4 septembre 1942, celle du 16 février 1943 qui prévoit le Service du Travail Obligatoire (STO) en Allemagne pour trois classes d'âge, 1940-41-42.

- En Creuse. Lors des premiers appels, environ 85 % des jeunes désignés pour le STO sont partis ; ils ne sont plus que 70 % environ, en juin. Ce constat signifie que beaucoup ont accepté leur sort et que bien peu de dispositions ont, au début, été prises pour assurer leur « camouflage. » Étant précisé que les jeunes agriculteurs, majoritaires dans une population alors à 80 % rurale, sont dispensés. Ceux qui ne partent pas, baptisés d'abord « défaillants » puis « réfractaires » trouvent asile dans des familles amies ou en milieu agricole. Quelques-uns seulement font le choix de la Résistance.

Hélas, celle-ci est encore bien peu préparée à les accueillir, celle d'origine communiste étant toutefois la première à réagir. Fin juin, il n'existe à Guéret que bien peu de possibilités pour qui refuse le STO et veut faire acte de Résistance. Dans un premier temps, Guisard devait rejoindre un maquis FTP de la région de la Souterraine, avec deux autres jeunes et un de ses copains. C'est le hasard qui lui fait rencontrer son dentiste et choisir un mouvement de zone Nord implanté en Creuse, en raison de l'origine de l'un de ses animateurs. Force est donc de reconnaître la passivité des responsables des Mouvements Unis de Résistance sur Guéret. Certes, ils ne disposaient pas d'armes, alors que les FTP en avaient reçu fin avril, mais ce n'est certainement pas par hasard que le SOE s'était intéressé aux uns et pas aux autres. Le groupe formé par « Ceux de la Libération » n'en avait pas davantage, de même ceux qui commençaient à créer des maquis, tels Louis Herry, Roger Biton, etc. A décharge, il faut préciser que la stratégie des MUR était initialement fondée sur « le jour J » (débarquement allié) mais le « Service Maquis » avait officiellement pris naissance le 1^{er} avril 1943.

Au Bois du Thouraud, le maquis sous autorité du mouvement « Ceux de la Libération » est une « improvisation » organisée. Il a ses ravitailleurs, ses bases arrières inclus une infirmerie sous contrôle médical. Les liaisons avec les responsables nationaux, à Paris, sont assurées par une personne dont ne font pas mention *Le temps du Maquis* ni la plaquette de l'ONAC. Le groupe n'a apparemment pas de « Chef » mais les tours de garde sont organisés, de même que certaines « permissions », pour le lavage du linge notamment. Il n'y a pas de structures et bien peu d'armes : un mousqueton et quelques pistolets mais un encadrement est prévu, de même qu'un parachutage. Les « boys-scout » ne sont donc pas livrés à eux-mêmes.

Combien sont-ils ? Une quinzaine, inclus les permissionnaires. Qui sont-ils ? Des réfractaires au STO pour la plupart, mais pas tous. Les classes 43-44-45 n'ont pas encore été appelées, de même que les étrangers. Il faut donc s'interroger sur la présence de jeunes non requis. Vocation résistante ? Par pur patriotisme ? Parce qu'ils se sentent menacés ? Ces questions n'ont pas été évoquées dans les ouvrages cités. Des informations (simples rumeurs ?) ont fait état de dénonciation ou craintes de dénonciation. Une note de police confirme. Conséquences de désaccords entre jeunes ? Pour raisons politiques ? ou autres ? Graves au point d'alerter les autorités d'occupation ? A Guéret ? A Limoges ? A quel niveau ? La Gestapo ? Par quel canal : Milice ? PPF ? Autre ? A quelle date ? Avant ou après la formation du maquis ? Dont la localisation était connue de qui n'avait pas à en connaître.

Au moment où se forme le maquis du Bois du Thouraud (derniers jours de juin ou premiers jours de juillet) la Creuse se prépare à changer de Préfet. Clément Vasserot qui prend ses fonctions le 14 juillet remplace Jacques Henry dont la réputation de servilité à l'égard de Vichy est bien connue. Il a quitté Guéret à la mi-mai et c'est le Secrétaire Général qui a assuré l'intérim. Les Préfets sont des exécutants mais il y a différentes manières d'exécuter les ordres. Les directives pour rechercher les réfractaires sont transmises avec plus ou moins de fermeté aux gendarmes, lesquels les exécutent avec plus ou moins de zèle, selon l'attitude du chef de groupement ou de leur chef de brigade. Il est des cas de fermeté et d'autres de passivité, voire plus. Et souvent, dans une même brigade, il est des gendarmes pétainistes ou simplement légalistes et des gendarmes qui « résistent » à leur manière, « traînent les pieds » ne voient pas et n'entendent pas ce qu'il ne veulent pas voir ou entendre.

Le Bois du Thouraud est situé sur la commune de Maisonnisses, laquelle relève de la gendarmerie d'Ahun. Cette brigade a laissé de très importantes archives. Jean Michaud en a tiré près de 250 feuillets traitant des activités courantes d'une brigade à cette époque : PV à caractère économique, infractions diverses (absence de plaques de vélos, d'éclairage ou éclairage non masqué), surveillance des étrangers, recherche de réfractaires à la demande des autorités, etc. Il n'est pas fait mention du maquis du Bois du Thouraud mais tout laisse supposer que les gendarmes étaient informés. C'est le

lieutenant commandant le groupe-ment de Bourganeuf qui rédige les PV, très précis, concernant les tentatives de sabotage du matériel de battage, dans la nuit du 16 au 17 août (vol de robinets) puis le 31 août vers 19 h 30 (tentative d'incendie de la batteuse et perforation de la chaudière de la locomobile). Dans le premier cas, le PV précise : « D'après l'enquête, cet acte de sabotage semble dirigé contre un propriétaire-agriculteur d'A., M. B. qui s'était vanté publiquement, à Sardent et dans les environs, qu'il battrait malgré les menaces proférées par la radio anglaise et les groupes dits de résistance, à l'encontre des entrepreneurs de battage. » Dans le second, du 31 août, le propriétaire du matériel « arrivé sur les lieux à temps, a pu éteindre ce commencement d'incendie et les dégâts sont insignifiants. » Le PV se termine par « ce dernier a déclaré qu'il allait interrompre les battages et fait remiser son matériel à son domicile. » Il n'y a donc pas eu une mais deux tentatives de sabotage et le propriétaire du matériel a décidé d'interrompre les battages.

Qui est à l'origine du massacre ?

L'entrepreneur de battages désigné (voir ci-dessus) ? Première question ? Pourquoi procède-t-il aux battages malgré l'avertissement reçu ? Tout simplement parce que les paysans veulent battre leurs récoltes. Ce sont eux qui déplacent le matériel et procèdent aux battages. La Creuse n'est pas la Beauce et ils ont des raisons professionnelles pour disposer rapidement de leur grain : risques d'échauffement (récolte rentrée humide ou présence d'herbes), « soudure » (ils sont souvent « échangeistes »), enchaînement des travaux, etc. Et ils savent parfaitement dissimuler ce qu'ils n'ont pas envie de livrer aux réquisitions.

La responsabilité de l'entrepreneur est une version souvent colportée mais elle s'accommode mal de la chronologie. Les « émissaires envoyés dans la région de Sardent (par la Gestapo) y seraient arrivés fin juillet ou début août (avant battages.) Le premier sabotage est du 16 août et ne peut en conséquence être à l'origine de la présence des « émissaires de la Gestapo. » Leur contact en vue de découvrir le maquis est daté avec précision : le 24 août, jour de foire à Sardent. Y a-t-il lien de cause à effet entre cette rencontre et le sabotage du 16 ? Possible mais pas prouvé. Pourquoi avoir attendu 8 jours ? Le lieutenant de Gendarmerie de Bourganeuf écrit dans son rapport: « cet acte de sabotage [du 16] n'ayant pas été ébruité, aucune réaction ne s'est produite dans la population. » Le second sabotage, du 31 août, a-t-il pu avoir une incidence ? Les « émissaires » ont dû quitter la région le 24 ou le 25, pour préparer leur retour. Le PV de gendarmerie fait mention de ses destinataires : les échelons hiérarchiques concernés.



Le monument en mémoire des victimes du Bois du Thouraud

Si la dénonciation initiale semble certaine, on ne sait pas à qui elle a été adressée. Aux Allemands ? Directement ou via un organisme collaborateur ? La Milice, mise en cause, protestera, après le massacre, de son innocence ? Le PPF auquel est supposé appartenir le présumé dénonciateur ? A qui s'est-il adressé ? Où ? A Guéret ? L'EMP 896, à cette date, n'a pas vocation à s'intéresser aux affaires relevant de la police française et n'a pas de représentant du SD ou de la Gestapo. Cette dernière, qui est mise en cause, a son siège à Limoges.

Question : qui sont « les sbires de la Gestapo » et ceux, désignés par « les Allemands » ou « une troupe de la Wehrmacht » ? Concernant la Gestapo de Limoges, on connaît aujourd'hui, grâce aux travaux de divers chercheurs, l'essentiel de son organisation et les noms des principaux décideurs. Concernant la troupe, on peut logiquement penser à un élément d'un régiment de Sécurité ou à une unité de Police. Mais :

Pourquoi une intervention des troupes d'occupation alors que depuis le 2 juillet 1942, (accords Bousquet-Oberg ratifiés par Laval et Pétain), les forces de police françaises sont seules compétentes pour intervenir sur le territoire français ? Le 19 août 1943, ce sont des unités françaises chargées du maintien de l'ordre qui ont attaqué à Montautre un maquis FTP beaucoup plus important et mieux armé que celui du Bois du Thouraud, « coupable » de faits beaucoup plus graves que le sabotage d'une locomobile. La réponse se trouve dans un texte publié dans le bulletin N°23. Face aux « défaillances » des français, les Allemands se préparent, fin août, à intervenir directement.

Autres questions :

- Qui étaient vraiment les « émissaires de la Gestapo » ? Leurs noms ne figurent pas sur les listes d'agents en notre possession mais elles ne sont pas complètes. Étaient-ils « gestapistes » ou miliciens ? Les deux ?

- Ces « émissaires » sont-ils les seuls coupables? Avec ou sans l'entrepreneur de battages présenté par ailleurs comme seul dénonciateur, ce qui est manifestement inexact car les « émissaires » furent l'élément déterminant.

- L'entrepreneur de battages est-il intervenu auprès des « autorités allemandes » comme il en aurait, semble-t-il, manifesté l'intention? Quelles autorités et à quelle date? Étant rappelé que le premier sabotage est du 16 et que les « émissaires de la Gestapo » étaient déjà sur place. Par ailleurs, il connaissait sans doute l'emplacement du maquis et n'avait pas besoin d'assistance s'il voulait le dénoncer.

- Nul auteur ne semble s'être intéressé au « propriétaire agriculteur » visé par le premier sabotage? Il était un milicien connu et c'est lui qui s'était vanté... La Milice, creusoise a tenu, après le massacre, à s'exonérer publi-quement de toutes responsabilités. Vérité ou mensonge?

- La Cour de Justice a eu, fin 1944, à connaître du dossier. Une piste, jamais évoquée, aurait été envisagée qui aurait laissé entrevoir un autre mobile.

Il y a pléthore de coupables ou présumés coupables.

Quelles conclusions ?

Seule certitude : il reste, 60 ans après les faits, des zones d'ombre et on ne fait pas de l'histoire avec des déductions ou des appréciations. Nous n'avons pas de « vérité » à proposer, seulement à distinguer les faits établis de ceux qui ne le sont pas. Nul ne peut, en la circonstance, accuser qui que ce soit sans preuves formelles. Saurons-nous jamais tout? Seules les archives de la Gestapo pourront peut-être, révéler quel fut le (ou les?) dénonciateur initial et quelles furent les initiatives déterminantes. Ces archives ont été, au moins en partie, « récupérées » au lendemain de la Libération. On sait par qui mais on ne connaît pas leur sort ultérieur. Ont-elles, comme d'autres, « villégiaturé » à Moscou? Peut-être réapparaîtront-elles un jour?

Il n'est pas possible de terminer cet exposé sans donner la version des faits parue dans *Le Courrier du Centre* du 8 septembre 1944 :

« On nous communique. (Cette formule signifie que le texte qui suit est officiellement imposé.)

Des bandes cachées dans le maquis terrorisaient depuis un certain temps les populations et sabotaient les machines agricoles ainsi que les réserves de la moisson. Une partie de ces bandes a été arrêtée grâce à l'intervention de la police allemande. Les membres de ces bandes étaient munis d'armes de provenance anglo-américaine et se défendirent avec acharnement. Il en résulta un combat d'armes à feu pendant lequel il y eut des blessés de part et d'autre. Plusieurs terroristes ont été tués. Un stock d'armes et d'explosifs de provenance anglo-américaine devant servir à d'autres actes terroristes ont été saisis. »

Difficile de faire mieux en matière de désinformation.